



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur général

Affaire suivie par :
Gestion collective – PRH2

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° /MEE/DGEE/DRHM/BRH/PRH2

47060

PIRAE, le

12 OCT. 2023

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Objet : Demande de changement d'emploi-type des personnels ATRF exerçant dans les établissements de Polynésie française du 2nd degré

P. J. : *Annexe 1 :* fiche métier G5A43 – Electricien courants fort ou faible et programme des épreuves du concours externe

Annexe 2 : formulaire de demande de changement d'emploi-type

I. Présentation du dispositif

La présente note a pour objet de préciser la politique de gestion des ressources humaines du Ministère Polynésien de l'Éducation en matière de reconversion professionnelle des personnels de la filière ITRF pour l'année scolaire 2023/2024, dans le cadre d'un changement de famille d'activité professionnelle et/ou d'emploi-type. Ce dispositif vise à favoriser la reconnaissance des compétences développées par les agents titulaires concernés, leur mobilité et la construction de nouveaux parcours professionnels.

II. Personnels concernés

Les agents concernés sont tous les ATRF titulaires possédant des compétences, des qualifications et une expérience significative en lien avec l'emploi-type visé.

III. Postes vacants concernés

N°	Emploi-type (poste)	Corps	Branche d'activité pro. (BAP)	Famille d'activité professionnelle (FAP)	Code	Etablissement	Date prévisionnelle de prise de poste
1	Electricien courant fort ou faible	ATRF	G	Patrimoine immobilier	G5A43	CLG MATAURA	12/01/2024
2	Electricien courant fort ou faible	ATRF	G	Patrimoine immobilier	G5A43	LYC IHI-TEA NO VAVAU	12/01/2024
3	Electricien courant fort ou faible	ATRF	G	Patrimoine immobilier	G5A43	LP UTUROA	12/01/2024
4	Electricien courant fort ou faible	ATRF	G	Patrimoine immobilier	G5A43	CLG PUNAAUIA	12/01/2024

IV. Constitution et transmission d'un dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

1. L'annexe 5 : formulaire de demande de changement d'emploi-type renseignée et signée par l'agent + chef d'établissement
2. 1 CV
3. 1 rapport d'activité établi par l'agent et visé par le chef d'établissement
4. La fiche de poste de l'agent au moment de la demande de changement
5. Le dernier compte-rendu d'entretien professionnel (CREP)
6. Attestation(s) de formation : certificats, diplômes, attestations, etc.

Le dossier complet doit être transmis par mail à : brh4@education.pf

➔ Ecrire dans l'objet : CANDIDATURE CHANGEMENT EMPLOI-TYPE (ATRF)

V. Examen des candidatures

Etape 1 : une commission d'examen examine les dossiers de candidature.

Etape 2 : La commission d'examen reçoit en entretien de 25 minutes l'ensemble des candidats ayant demandé une reconversion sur le même emploi-type.

La commission d'examen est composée des membres suivants :

- 1 TRF relevant de l'emploi-type visé
- 1 enseignant dont la discipline est en lien avec l'emploi-type visé
- 1 représentant de la DGEE

VI. Validation administrative et intégration dans la famille d'activité et/ou l'emploi-type d'accueil

A l'issue de l'examen des candidatures, les candidats retenus seront affectés selon l'ordre de leurs vœux d'affectation.

Dans l'éventualité où plusieurs candidats souhaitent être affectés dans le même établissement, ils seront départagés par ordre de mérite établi par la commission.

Une période probatoire de (03) trois mois sera mise en place pour le changement d'emploi-type à compter du 12 janvier 2024, le candidat retenu devra confirmer, par écrit, son maintien sur le poste d'électricien ou sa réintégration sur son précédent poste.

VII. Calendrier

1. Ouverture de l'appel à candidature : **du 16 octobre 2023 au 14 novembre 2023.**

(Les candidats peuvent transmettre leur dossier au plus tard le mardi 14 novembre 2023).

2. Examen des candidatures : **à partir du 20 novembre 2023.**

3. Entretiens : **du 22 au 27 novembre 2023.**

4. Résultats : **le 28 novembre 2023.**

5. Prise de poste : **le 12 janvier 2024.**

VIII. Dispositifs d'accueil et d'information

En cas de besoin, le bureau BRH4 reste à l'écoute des agents :

- Par téléphone au : 40 470 542 / 40 470 512 / 40 470 531 / 40 470 541 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
- Par courriel à l'adresse : brh4@education.pf

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note et de respecter les termes fixés par la présente note.

Copies :

MEE 1
PRH2 1
Syndic. 1

Pour le Ministre et par délégation



Éric TOURNIER